

22 OCT. 1981

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



-----  
Arrondissement d'EVRY  
-----

-----  
COMMUNE DE MENNECY  
-----

Le nombre de Conseillers  
Municipaux est de 22  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du VINGT DEUX OCTOBRE MIL NEUF CENT QUATRE  
VINGT UN .

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le vingt deux octobre à 19 h.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 Octobre, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses seances sous la Présidence de  
Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire.

PRESENTS: MM. Jean Jacques ROBERT, Maire; CHAMPAGNE, VIOLETTE  
LEON, BLIN, Maires-Adjoints, LACLAU, LEBORGNE, MONIER, GILLES,  
DUMAS, BACA, Mle ARCHENAUT, Mme MINSSIEUX, MM. NICE, GUILLAUMET  
FRANCO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. CORAS, EXCOFFIER, DENEUX, GENNATAS

POUVOIRS: M. PERTIN à M. VIOLETTE  
M. BOURIOT à M. VIOLETTE

SECRETAIRE DE SEANCE: M. LACLAU

-----  
OBJET:

22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

o o  
o

Monsieur ROBERT ouvre la séance et annonce au Conseil Municipal un certain nombre d'évènements malheureux qui se sont produits depuis la dernière réunion.

- . Le décès de la Mère de Monsieur LE COCQ, Secrétaire Général,
- . Celui du Père de Madame DUJOLS du Service Comptabilité,
- . L'opération subie par Madame VASSEUR, employée de la Mairie,
- . L'Accident survenu aux enfants de Madame KZRIUCK de la Mairie,
- . L'Accident survenu à Monsieur BORNET, Garde-Champêtre auxiliaire,
- . L'intervention chirurgicale subie par Madame CHAMPAGNE, de la Mairie,
- . Un évènement heureux, la réussite de Monsieur GUILLAUMET à l'examen passé à son travail lui permettant d'obtenir une promotion.

LE CONSEIL

Prend acte et assure chacun de sa sollicitude et leur adresse les meilleurs voeux de l'Assemblée.

o o  
o

FETE DE LA TOUSSAINT

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal se rendra au Cimetière afin d'honorer les morts de la Commune, rendez-vous à 11 h  $\frac{1}{2}$  au Cimetière afin de déposer une gerbe au Monument aux Morts.

o o  
o

L'ORANGERIE

Monsieur CHAMPAGNE montre au Conseil Municipal un plan

.../...



22 OCT. 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



des trois étages du Bâtiment et rappelle l'affectation des Salles aux différentes Sociétés Municipales.

Il donne ensuite connaissance du déroulement des manifestations qui auront lieu le samedi 24 Octobre à l'Orangerie d'abord, puis au C.E.S.

Monsieur ROBERT propose que les cérémonies de Mariage aient lieu désormais dans la grande Salle de l'Orangerie au lieu de la Salle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL

Donne son accord, à l'exception de Monsieur VIOLETTE qui est contre cette proposition, et demande que les démarches soient effectuées auprès des Administrations pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de la Mairie Annexe dans ces locaux,

o o  
o

C.M.L.C.

Monsieur ROBERT fait le point sur la situation du C.M.L.C. et rappelle les origines de cette construction ainsi que les différentes décisions qui ont été prises au sujet de ce bâtiment.

Aujourd'hui la Société LEWITT FRANCE étant en instance de liquidation, un Syndic a été nommé par un Tribunal de Commerce pour gérer l'affaire. Il y a lieu de terminer les Travaux d'aménagement intérieur de ce bâtiment qui n'ont pas été réalisés par la Société LEWITT. L'estimation de cette dépense est de l'ordre de 300.000 Frs.

Les Travaux consistent en deux points :

- mise en place du chauffage et du sanitaire,
- finir le chantier d'alimentation électrique, terminer les travaux de maçonnerie intérieure ainsi que la vitrerie et la miroiterie.

Le financement de cette opération pourrait se faire à partir d'un emprunt, la dépense serait au compte de la Ville mais à récupérer dans le règlement définitif des participations de Z.A.C.

Il y a lieu, en première urgence de faire un constat d'huissier afin d'établir, d'une manière très précise, les travaux précédemment exécutés et ceux restant à réaliser.

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques serait chargé de la conduite et de la surveillance de ces travaux.

Il est ensuite procédé à un tour de table où chaque Conseiller donne ses appréciations personnelles et fait part de ses observations.

Il en ressort, dans l'accord qui est donné, la nécessité de faire vite, compte tenu de l'urgence pour les Associations de s'installer dans ces bâtiments.

Il est à noter la déclaration de Monsieur LEBORGNE qui déplore que là, comme pour le C.E.S, il y a lieu d'exécuter le chantier de toute urgence, alors que depuis longtemps, cette affaire est en route et n'a pas pu aboutir.

- de Monsieur NICE qui regrette que l'on en soit arrivé là et que l'on n'ait pas réagi plus tôt.

- de Monsieur FRANCO, "la population doit être informée par voix de presse."

- Monsieur ROBERT répond qu'il assure la responsabilité de cette opération, que, si les entreprises ont arrêté le chantier, c'est parce que la Société LEWITT leur devait de l'argent sur les pavillons et non pas seulement pour la construction de ce bâtiment.

- Monsieur VIOLETTE demande que, "si en ce qui concerne les travaux de maçonnerie, ceux-ci peuvent être réalisés par l'équipe d'employés municipaux, il est nécessaire de traiter les autres corps d'état avec les entreprises". Il est convenu que les travaux seront terminés pour la fin de l'année.

### LE CONSEIL

Autorise le Maire à traiter de gré à gré avec les entreprises,

A rechercher et à traiter l'emprunt de 300.000 Frs,

Demande l'intervention de l'huissier pour faire le constat,

Et que le Syndic de la Société LEWITT soit tenu au courant des dépenses faites par la Ville afin qu'il en soit tenu compte à l'établissement du bilan de Z.A.C.

*Dit que la dépense sera financée par un prêt du Crédit  
à inscrire au Chapitre 903 du Budg. L.L.*



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET TELE SYSTEME

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil que la Société TELE-SYSTEME a déposé une demande de Permis de construire pour l'extension et l'aménagement de l'ancien pavillon de vente de la Société LEWITT FRANCE, qu'elle se propose d'acheter. Il donne lecture de l'avis de la Commission des Travaux qui a étudié cette affaire et signale que depuis cette date, une réunion s'est tenue en Mairie avec les représentants de l'A.F.U.L, la Société et la Commission des Travaux.

De la discussion qui s'en est suivie, la Commission des Travaux propose qu'un avis défavorable soit émis à l'encontre de ce projet, et souhaite que le bâtiment soit vendu en l'état, que des aménagements intérieurs soient exécutés si besoin est, mais que, tout projet soit soumis à l'avis de l'A.F.U.L comme pour toutes autres modifications des pavillons dépendant de son périmètre d'intervention.

LE CONSEIL

Adopte la proposition de la Commission des Travaux.

O O  
O

PARKING ECOLE DES MYRTILLES

Monsieur DUMAS déclare qu'il y a une aire bitumée qui n'a pas l'aspect d'un parking. Il y aurait lieu de le compléter afin d'assurer la sécurité des enfants et il faudrait également reconstruire une aire de pétanque, celle existante ayant été incorporée au parking.

Monsieur ROBERT fait remarquer que l'étude qui avait été faite par la Commission coûtait 40 000 Frs de plus que ce qui a été réalisé.

De la discussion qui s'en suit,

Le Conseil décide :

- de laisser ce parking en l'état afin de "voir",
- de rétablir le terrain de boules dans le cadre des travaux du stade.

O O  
O

TRAVAUX DE REFECTION - CARREFOUR RUE JEAN-JAURES - RUE DU BEL AIR

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'à la suite des

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Orages du mois de Juillet, un affaissement de chaussée s'est produit à la hauteur du Carrefour de la Rue Jean-Jaurès et de la Rue du Bel Air.

Compte tenu de l'urgence, il a fallu faire appel à la Société Chimique de la Route afin d'examiner, en sous-sol, l'origine des nuisances.

Le collecteur était en effet cassé à la hauteur du regard, ce qui avait entraîné un apport important de sable dans la canalisation d'égout, et a eu pour effets : de l'obstruer et de provoquer un vide d'où l'effondrement. Le coût de cette opération s'est élevé à 16 674 Frs TTC.

LE CONSEIL,

Prend Acte.

o o  
o

REPARATION D'EGOUT - QUARTIER RUE DE SEVRES

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'à la suite de nombreuses interventions de la Société MIGNON pour déboucher la canalisation d'eaux usées, rue de Sèvres et compte tenu des obstacles rencontrés à la libre circulation des effluents, il avait été décidé en son temps de faire intervenir la Société TERRASTIC qui, à l'aide d'une caméra de télévision, a pu relever les incidents, cause du mauvais fonctionnement ; ceux-ci ont été déterminés dans un rapport et il a été demandé à deux entreprises un devis pour la réparation de la canalisation défectueuse.

- la S.C.R propose..... 28 812,00 Frs TTC
- la Société REVETO..... 38 172,96 Frs TTC

LE CONSEIL

Donne son accord pour que les travaux soient réalisés au plus vite et que ceux-ci soient confiés à la S.C.R.

o o  
o

INONDATION RUE DE ST. CLOUD, FACTURES MIGNON

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil qu'à la suite de l'Orage du 8 Aout, un engorgement de l'égout d'eaux pluviales desservant la rue de Saint-Cloud s'est produit provoquant une inondation dans cette voie.

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Il a été fait appel à la Société MIGNON qui, le Dimanche 9 Aout a désobstrué cette canalisation.

Le coût de cette opération s'est élevé à 3 113 Frs H.T. et l'on a pu constater que la canalisation était obstruée par des planches, des branches et autres impondices de natures diverses qui n'avaient rien à faire dans cet égout [extincteur].

LE CONSEIL,

Prend acte de cette déclaration.

o o  
o

DOS D'ANE QUARTIER DE L'ORANGERIE

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil qu'à la suite de demandes émanant des Présidents des A.F.U.L, il avait été étudié la construction de dos d'ane, avenue de l'Orangerie et avenue de Neufville. Un dos d'ane coûte 3 158 Frs H.T. et la Commission des Travaux, si elle est d'accord pour installer ces dos d'anes, veut toutefois être sûre que ceux-ci feront l'unanimité des riverains et qu'il ne sera pas demandé après coup la démolition de ces derniers.

De la discussion qui s'en suit,

LE CONSEIL,

Décide de procéder à la pose d'un dos d'ane à titre expérimental ; celui-ci sera fait à la hauteur du 59 avenue de Neufville.

o o  
o

COMMISSION EDOUARD GAURAZ

Monsieur LEBORGNE demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la désignation du Docteur MULLER, de Monsieur CLEMENT comme membres désignés par le Conseil Municipal pour faire partie de la Commission Edouard Gauraz au titre des professions médicales et para-médicales et d'y adjoindre également Monsieur DENEUX, Conseiller Municipal et Madame COLLIER, amie de Madame GAURAZ très intéressée par cette réalisation et qui ferait la liaison avec la famille GAURAZ.

o o  
o

Compte tenu de l'heure avancée (23 h 30), il est décidé de suspendre la séance, celle-ci reprendra le 6 Novembre à 20 h 45.

o o  
o



22 OCT. 1981

34

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



La séance du 22 Octobre qui avait été suspendue, est reprise ce jour 6 Novembre à 20 h 45, pour examiner la suite de l'Ordre du Jour.

PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT, Maire ; CHAMPAGNE VIOLETTE PERTIN, Mme. BLIN, Maires-Adjoints ; LACLAU, LEBORGNE, MONIER, GILLES, DUMAS, SACA, NICE, GUILLAUMET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. LEON, BOURIOT, Mlle ARCHENault, M. CORAS, Mme MINSSIEUX, M. EXCOFFIER.

POUVOIRS : M. DENEUX à M. VIOLETTE  
M. FRANCO à M. ROBERT

SECRETARE DE SEANCE : M. LACLAU

o o  
o

Monsieur ROBERT donne lecture de lettres émanant de l'Association de Parents d'Elèves P.E.E.P du C.E.S.

- La première relative à la "Journée Porte Ouverte" qui s'est tenue le 24 Octobre au C.E.S et qui a permis aux Parents d'Elèves de mesurer l'ampleur des Travaux effectués dans un temps record, et ce, malgré de nombreuses difficultés rencontrées.

Le Conseil Municipal est remercié de son effort et de sa réalisation.

- Une seconde est une photocopie de la lettre adressée au Recteur d'Accadémie à VERSAILLES et relative au manque de Professeur d'Espagnol.

LE CONSEIL,

Prend Acte.

o o  
o

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEMANDE DES TELECOMMUNICATIONS POUR EXTENSION DU CENTRE  
TELEPHONIQUE

Monsieur VIOLETTE donne connaissance d'une lettre émanant de la Direction des Télécommunications d'EVRY, relative à une demande d'autorisation d'installation du bâtiment destiné à abriter un groupe électrogène sur le terrain, où est édifié l'Auto-Communicateur.

Monsieur VIOLETTE fait part de l'avis de la Commission des Travaux qui a examiné ce dossier et qui demande au Conseil Municipal de rejeter cette demande pour le motif suivant : "Cela n'apporte rien à la population, facilite le travail de l'Administration qui n'a fait aucun effort pour la population Menneçoise en ce qui concerne la construction de l'Hôtel des Postes.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition de sa Commission de Travaux.

O O  
O

RAPPORT DE LA SOCIETE FORCLUM SUR LE POSTE D'ECLAIRAGE PUBLIC :  
"ROSSIGNOL"

Monsieur GUILLAUMET, Rapporteur de la Commission des Travaux, rappelle au Conseil Municipal que les Services E.D.F avaient attiré l'attention de la Municipalité sur le défaut de Sécurité du Poste d'Eclairage Public "ROSSIGNOL", dans le Quartier de la Verville. Un rapport avait été demandé à la Société FORCLUM à ce sujet. Ce rapport nous a bien été transmis et donne toutes justifications sur les travaux à effectuer pour assurer sa conformité et toute sécurité pour les usagers. Cependant, aucun montant de dépense à envisager n'a été fourni et, la Commission souhaite qu'un devis soit établi et qu'il soit envisagé un contrôle des autres postes identiques.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Suit la Commission dans sa conclusion,

et Charge Monsieur le Maire de demander à la Société FORCLUM un devis nécessaire pour se prononcer.

O O  
O

.../...



22 OCT. 1981

36

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



INTERVENTIONS SUR FEUX TRICOLORES : FACTURES FORCLUM

Monsieur DUMAS, au nom de la Commission des Travaux, donne le montant des factures "FORCLUM" pour diverses interventions faites sur les Feux Tricolores pendant les premiers mois de l'année et qui se monte à 13 000 Frs pour la période de Janvier à Aout 1981.

La Commission souhaite qu'il soit étudié avec la Société FORCLUM, chargée d'autre part de l'entretien de l'Eclairage Public, un contrat d'entretien de ces feux tricolores.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Suit sa Commission de travaux et demande qu'une étude soit faite pour 1982.

O O  
O

INTERVENTION D.D.E - MEMOIRE D'HONORAIRES

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil Municipal qu'il a été reçu de la D.D.E les décomptes d'honoraires dus à cette Administration pour travaux de réfection et d'élargissement de la Chaussée du Banc de Bel Air, de l'aménagement d'un Parking rue du Four à Chaux, et construction d'une Fiste Cyclable le long de la RN. 191.

Il signale que ces honoraires avaient été prévus lors de l'acceptation des devis relatifs aux travaux en cause.

LE CONSEIL,

Prend acte de cette déclaration,

et Donne, bien entendu, son accord pour le règlement.

O O  
O

PROJET DE LOTISSEMENT NAULEAU - RUE DU CHAMPOREUX

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil Municipal que Madame NAULEAU a déposé un projet de lotissement en huit lots d'un terrain lui appartenant rue du Champoreux.

La D.D.E demande que ce dossier soit soumis à l'avis du Conseil Municipal.

.../...



22 OCT. 1981

37

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



La Commission des Travaux a émis un avis favorable au projet présenté.

LE CONSEIL,

Après examen du dossier,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sous réserve qu'il soit demandé aux lotisseurs :

1°) le raccordement des bâtiments à un égout à construire sur la rue du Champoreux et branché sur celui existant Boulevard Charles de Gaulle.

2°) aménagement de la voie dans son assiette définitive, y compris la construction d'un trottoir goudronné.

3°) modernisation de l'Eclairage Public au droit de la propriété et versement par les constructeurs d'une redevance de 15 000 Frs, y compris la T.L.E.

o o  
o

### MICROFICHES POUR LE CADASTRE

Monsieur DUMAS, Rapporteur de la Commission des travaux signale que le Service du Cadastre a proposé de fournir des Microfiches, d'ailleurs déjà fournies, afin de remplacer les matrices cadastrales actuellement en notre possession, mais qu'il y a lieu, afin de les exploiter, d'acquérir un lecteur ou un lecteur-reproducteur.

La Commission des Travaux a émis un avis défavorable à cette proposition, et demande qu'elle se réalise dans le cadre de la modernisation des Services Techniques.

LE CONSEIL,

Compte tenu de l'état d'avancement des Travaux d'aménagement du bâtiment où seront installés les Services Techniques,

Emet un avis favorable à l'acquisition de ce matériel et demande que les crédits soient inscrits au Budget Primitif 1982.

o o  
o

.../...



22 OCT. 1981

38



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### POSE DE VELUX SUR LES BATIMENTS DEPENDANT DE L'AFUL DES BOUVREUILS

Monsieur VIOLETTE explique qu'une demande d'installation d'un velux avait été déposée par un membre dépendant de l'A.F.U.L Les Bouvreuils. Cette demande était assortie d'une autorisation émanant du responsable du règlement intérieur de l'A.F.U.L.

Quelques temps après, l'Assemblée Générale de l'A.F.U.L décidait de ne pas autoriser la construction de velux sur les façades avant des immeubles et aujourd'hui les responsables de cette A.F.U.L nous demandent d'annuler le Permis de Construire qui avait été délivré. La Commission des Travaux qui a étudié ce dossier, considère que le Permis délivré, l'a été en toute bonne foi et suivant les règles en vigueur dans les A.F.U.L et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette autorisation.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la conclusion de la Commission de Travaux,

Regrette l'incident qui s'est produit entre le titulaire du Permis de Construire et l'A.F.U.L.

o o  
o

### LETTRE MARYNIACK

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil Municipal que Madame MARYNIACK domiciliée rue Canoville a intenté une action auprès de la D.A.S.S car lors des orages du mois d'Aout, sa propriété située en contre-bas de la rue Canoville, a vu son sous-sol inondé par des remontées d'eau. Aussi, il rappelle que la rue Cannoville est desservie par un égout d'eaux pluviales dans lequel peuvent être rejetés les effluents d'eaux usées et ce, après passage dans une fosse septique et un filtre. Or il s'avère que le branchement de Madame MARYNIACK est fait en direct et qu'en aucune façon la Commune ne peut être tenue pour responsable de l'incident dont Madame MARYNIACK a été victime et que celle-ci doit, pour se conformer à la législation en vigueur, rétablir ses évacuations par un passage en fosse septique et filtre.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Confirme les dires de sa Commission des Travaux,  
et Demande qu'une lettre en ce sens soit adressée  
à Madame MARYNIACK.

o o  
o

PLAN DU CIMETIERE - DEVIS DE GEOMETRE

Monsieur VIOLETTE expose les raisons qui l'ont amené à demander un devis pour la réalisation d'un Plan du Cimetière afin d'assurer un contrôle plus efficace des sépultures qui y sont faites.

Monsieur ROBERT rappelle que ce Plan a été réalisé, il y a plusieurs années, par Monsieur DUJEU et que celui-ci avait, non seulement remis des tirages, mais également le calque afin que l'on puisse par la suite, procéder à la confection de nouveaux exemplaires et faire, si besoin était, une mise à jour, sans pour autant refaire un nouveau Plan.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

Demande que des recherches soient faites, afin de retrouver ce calque et éviter ainsi une dépense relativement lourde pour la Commune.

o o  
o

BRANCHEMENT D'EAU RUE CANOVILLE

Monsieur VIOLETTE donne lecture de la lettre de Madame BACHIMON relative à une demande de participation de la Commune aux frais de branchement au réseau d'eau d'un terrain appartenant à ses parents rue Canoville.

Il signale que la Commission, après examen de cette affaire, pense que celle-ci est du ressort du Bureau d'Aide Sociale.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

Décide de transmettre ce dossier au B.A.S

o o  
o

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOTIFICATION DE JUGEMENT - AFFAIRE BOURRE CONTRE BAUJARD

Monsieur DUMAS rappelle au Conseil que Monsieur BOURRE avait intenté un procès contre Monsieur BAUJARD et par voie de conséquences contre la O.D.E et la Ville de Mennecey, pour la construction, par Monsieur BAUJARD, d'un balcon donnant sur la Cour Commune dont ils sont l'un et l'autre propriétaires. Le Tribunal Administratif par jugement en date du 2 Juillet 1981 a rejeté la requête formulée par Monsieur BOURRE.

LE CONSEIL,

Prend acte.

O O  
ORÉLAI PAROISSIAL

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu du Chancelier de l'Evêché une lettre demandant la garantie de la Ville de Mennecey pour un prêt sollicité par l'Association Diocésaine auprès de la Caisse d'Epargne de Corbeil-Essonnes, prêt contracté pour financement des travaux de construction du Relai Paroissial du Quartier de Villeroy.

Il s'agit d'un prêt de 450 000 Frs, remboursable en 20 ans au taux de 11,25 %, l'annuité étant de 57 435,52 Frs.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'accorder sa garantie pour l'emprunt pré-cité,

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir entre la Commune et l'Association Diocésaine.

O O  
OPRIME AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur CHAMPAGNE donne connaissance du Décret n° 91 915 du 9 Octobre 1981 portant attribution d'une prime unique et exceptionnelle en faveur de certain Personnel de l'État et par voie de conséquence au Personnel Communal.

Cette prime est allouée d'autorité au Personnel Titulaire mais une décision de l'Assemblée Communale est nécessaire en ce qui concerne le Personnel Auxiliaire.

.../...



22 OCT. 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de faire application de ce Décret au Personnel de la Ville de Mennecy, Auxiliaire et Temporaire, Employé à l'heure.

Dit que la dépense en résultant sera financée par imputation des Crédits Ouverts à cet effet au Chapitre 931 du Budget de l'Exercice en cours.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Maire expose au Conseil que lors des examens de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique, il a fait appel à des personnalités pour servir de Jury et qu'il y a lieu de les rémunérer sur la base du Salaire Horaire des Professeurs de Musique.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rémunérer les membres du Jury d'examen de l'Ecole Municipale de Musique au tarif horaire des Professeurs,

Dit que la dépense sera imputée à l'Article 611 du Chapitre 943 du Budget de l'Exercice courant.

0 0  
0

INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Monsieur LACLAU, donne connaissance de la lettre de M. le Préfet en date du 17 Juillet 1981, relative au taux de l'indemnité de logement due aux instituteurs, titulaires, stagiaires, remplaçants ou suppléants placés sur un poste sans titulaire, ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, avec effet du 15 septembre 1981 les taux d'indemnité de logement ci-après :

1ère Catégorie :

Instituteurs et institutrices célibataires, veufs ou veuves, divorcé (ées) sans enfants.....  
..... 621 F par mois ;

.../...



22 OCT. 1981

42

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2<sup>ème</sup> Catégorie : (Majoration d'un quart)  
Instituteurs et institutrices mariés, avec ou sans enfants à charge, veufs ou veuves, divorcés (ées) ou célibataires ayant un ou plusieurs enfants à charge ou institutrices dont le mari ne perçoit plus de salaire (cas du service militaire par exemple).....  
..... 776 F par mois ;

Cas particuliers : (majoration d'un cinquième)  
Directeurs et Directrices d'Ecole élémentaire ou maternelle, instituteurs, institutrices des classes de perfectionnements ou d'application de G.A.F.P.  
a) instituteurs et institutrices de  
1<sup>ère</sup> catégorie..... 745 F par mois ;  
b) instituteurs et institutrices de  
2<sup>ème</sup> catégorie..... 431,50 F par mois ;

Dit que la dépense sera financée par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 943 du Budget de l'exercice en cours.

0 0  
0

Compte tenu de l'heure avancée (23 h 15) la séance est suspendue; reprise le 12 Novembre à 20 h 45.

0 0  
0



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



La séance du 22 Octobre est reprise ce jour, 12 novembre 1981 à 20 h 45, pour examiner la suite de l'Ordre du jour.

PRÉSENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT, Maire ; CHAMPAGNE, VIOLETTE  
Mme. ELIN, Maires-Adjointes ; LACLAU, LEBORGNE, MONIER, GILLES,  
DUMAS, BOURIOT, DENEUX, Melle. ARCHENault, Mme. MINSSIEUX,  
NICE, FRANCO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BACA, CORAS, EXCOFFIER.

POUVOIRS : M. LEON à M. ROBERT  
M. PERTIN à M. VIOLETTE  
M. GUILLAUMET à M. ROBERT

SECRETARE DE SEANCE : M. LACLAU

o o  
o

Monsieur ROBERT ouvre la Séance et le Conseil fixe la Réception pour les voeux de la Nouvelle Année au 9 Janvier 1982 au Gymnase du Parc de Villeroy.

Il fait part d'une lettre de Mademoiselle ARCHENault, qui, au nom du Club Sportif, demande la mise à disposition d'une salle pour le Cross du 29 Novembre 1981, Elle pourrait utiliser comme les années précédentes, le Gymnase du Parc de Villeroy.

o o  
o

TRANSPORT :

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre "ATHIS-CAR" faisant suite à la demande d'étude de création de la ligne de car numéro deux permettant aux habitants du quartier de la Jeannotte de se rendre à la gare.

Après discussion,

LE CONSEIL

Décide de mettre en place cette ligne à partir du

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2 Janvier 1982. Le Service serait du Lundi au Vendredi soir pour le prix de TTC. 793,20 Frs par jour de fonctionnement. La Commune versera à la Société ATHIS-CAR cette somme, déduction faite des recettes en provenance de la vente des tickets, de cartes hebdomadaires U.D.E.T.E et orange.

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir entre la Société ATHIS-CAR et la Ville de Mennecey.

o o  
o

CAPITAL DECES

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Madame ANGLADE, il s'est avéré que le Capital décès, pour lequel la Ville est assurée auprès des Assurances Générales de France pour le Personnel Titulaire, ne pouvait être versé, celle-ci étant veuve et les enfants n'étant plus à charge.

La Société d'Assurances offre deux possibilités :

- Les primes ayant été régulièrement payées ;  
1°) soit demander à l'Administration de tutelle d'autoriser l'encaissement par la Ville de ce Capital Décès,  
2°) soit demander le remboursement des primes versées à tort et ce, depuis le veuvage de Madame ANGLADE.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Retient la première proposition et demande à Monsieur le Préfet d'autoriser la Ville à encaisser le Capital Décès dû au titre de Madame ANGLADE décédée le 15 Juin 1981.

o o  
o

COLLECTE DU VERRE

Monsieur ROBERT rappelle que le Conseil Municipal avait envisagé, il y a un certain temps déjà, de mettre en place un Service de récupération du verre.

Une première tentative n'avait pu aboutir et une demande faite à la Ligue contre le Cancer qui a organisé cette récupération dans différentes villes, notamment en Province, permet de proposer aujourd'hui une récupération qui s'effectuerait de la façon suivante :

.../...





22 OCT. 1981

45

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville fournirait les containeurs nécessaires : coût 2 800 Frs pièce T.T.C, contenance 2 m<sup>3</sup>, placés à proximité des Centres Commerciaux. L'usine de traitement ramasse le verre en fonction de la cadence de remplissage et verse à la Ligue contre le Cancer le produit correspondant.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

● Décide de se rendre acquéreur de trois containeurs qui seront placés :

- un au Centre Commercial du Bel Air,
- un au Centre Commercial de la Jeannotte,
- un au Centre Commercial de la Verville.

Et d'en laisser l'exploitation à la Ligue contre le Cancer.

o o  
o

### ECLAIRAGE DES GRANDS AXES ROUTIERS - CONTRAT E.D.F

Monsieur CHAMPAGNE rappelle que par délibération en date du 8 Juillet 1981, le Conseil Municipal avait adopté l'avenant n° 1 à la Convention E.D.F, proposé par la D.D.E, concernant les Communes du COUDRAY-MONTCEAUX, ORMOY et MENNECEY pour l'Eclairage Public de la RN. 191.

E.D.F nous a donc fourni l'avenant n° 1 au Contrat du 18 Mars 1974 relatif à la fourniture de haute tension pour la Commune de Mennecey.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le dit avenant,

Dit que la dépense d'énergie électrique sera imputée au Crédit Ouvert à cet effet au Chapitre 936 du Budget de l'Exercice en cours.

o o  
o

### AFFAIRE BAUDIN CONTRE LA VILLE DE MENNECEY

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal que les époux BAUDIN, domiciliés rue de la Croix Boissée, ont

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



introduit une instance devant le Tribunal Administratif, car ils reprochent au Maire de ne pas avoir pris de dispositions nécessaires pour empêcher le stationnement devant leur propriété et d'autre part, faire respecter cette interdiction.

Cette affaire étant intervenue au mois d'Aout, il a été demandé à Maître LEMANISSIER, Avocat au Conseil d'Etat, de défendre la cause de la Ville.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire a défendre la Ville,

Demande le concours de Maître LEMANISSIER,

Dit que les dépenses découlant de ce dossier, seront réglées par imputation au crédit du Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours.

o o  
o

### PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture d'une note du Percepteur Municipal en date du 18 Septembre 1981 à laquelle sont joints deux états de produits irrécouvrables qui s'élèvent respectivement à 17 918,90 Frs et 1 249,10 Frs.

### LE CONSEIL

Après examen et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer les dits états.

### SUBVENTION DU FAU POUR L'ORANGERIE

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 4 Aout, Monsieur le Préfet fait savoir au Maire que le Comité Directeur du FAU-HVS a décidé d'attribuer à la Ville de Mennecey, une subvention de 730 500 Frs pour un coût initial de travaux de 2 088 200 Frs à charge de la Ville pour le surcoût de restauration du Château de Villeroy.

### LE CONSEIL

Prend Acte.

o o  
o

.../...



22 OCT. 1981

47

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### LOCATION DE BUREAU AIDE SOCIALE

Monsieur CHAMPAGNE rappelle que par délibération en date du 8 Juillet 1981, le Conseil Municipal a donné son accord pour le paiement d'un mois de loyer du local loué par la D.A.S.S dans l'immeuble de la Résidence du Bel Air.

La Ville devra également payer les frais de Bail.

Monsieur ROBERT a demandé au Conseil Général de bien vouloir prendre ces frais en charge par le Département.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Décide dans l'immédiat de payer à Maître GILLES le loyer et les charges du mois de Mai 1981 soit 2 799,20 Frs.

0 0  
0

### REFECTION DES LOGEMENTS DE FONCTIONS

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil Municipal qu'en raison du départ du Directeur de l'Ecole de la Verville et du Principal du C.E.S, de faire refaire les peintures, tapisseries et moquettes des appartements. Il en résulte une dépense de 49 392,00 Frs.

### LE CONSEIL

Prend Acte.

0 0  
0

### DONS DE TABLEAUX

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que Mademoiselle RECOPE, domiciliée 12 Rue de l'Ormeteau, a fait don à la Commune d'un tableau peint par son frère Fernand RECOPE, élève des Beaux Arts qui a concouru en 1913 pour le Prix de ROME et est mort au Champ d'Honneur le 9 Novembre 1914 près d'YVERES à l'âge de 24 ans, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre. Le tableau intitulé "Un coin de Mennecey sous la neige" représente la Place de la Mairie, la Boutique CHIPOT à l'angle et deux maisons de la rue de la Croix Boissée, un café et une épicerie.

D'autre part, il a reçu de Monsieur STEPIAC, coiffeur à Mennecey, une de ses oeuvres représentant un chemin menant à

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



la Ferme de la Verville qui est aujourd'hui urbanisé.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte ces deux dons et une plaquette écrite sera fixée à chacun des tableaux, pour rappeler les lieux et les noms des donateurs.

Adresse à Mademoiselle RECOPE, à Monsieur STEPIAC ses plus vifs remerciements et les assure que ces oeuvres seront mis en bonne place afin que la population Menneçoise puisse les admirer et aussi, être fière de leurs auteurs.

O O  
O

### TAXE SUR L'ELECTRICITE

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal que E.D.F a versé un premier acompte trimestriel de 125 500 Frs, produit de la taxe sur l'électricité.

### LE CONSEIL

Prend Acte

O O  
O

### SUBVENTIONS

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil que la Commission Départementale a attribué une subvention de 5 320 Frs au titre des classes pré-professionnelles du C.E.S et une subvention de 6 000 Frs pour le matériel et le mobilier pour la Maison des Associations et de la Culture.

### LE CONSEIL

Prend Acte.

O O  
O

### PROGRAMME D'EQUIPEMENT DE VOIES COMMUNALES

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil que la D.D.E a transmis un dossier relatif au Programme 1981 de modernisation et d'équipement de voies communales. Cette opération

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



s'applique au Chemin de la Manufacture, ~~et~~ la rue de l'Abreuvoir. Cette inscription a pour but de demander l'attribution d'une subvention.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte ce dossier,

Et demande son inscription en vue de l'obtention d'une subvention d'Etat.

Dit que les travaux seront réalisés après les programmes déjà envisagés.

O O  
O

DECHARGE DE BRAZEUX

Monsieur ROBERT donne lecture d'une lettre de Monsieur le Maire de VERT-LE-GRAND adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne relative à la mise à l'enquête publique d'un projet de décharge sur le site de Brazeux.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant l'enquête publique actuellement en cours pour une extension de décharge de MONTAUBERT sur le site de BRAZEUX à VERT-LE-GRAND,

Considérant la décision du Conseil Général de financer et de demander une étude au BETUR,

Considérant l'émotion des habitants de VERT-LE-GRAND, du Conseil Municipal et des Communes alentours,

Demande :

- 1°) - Que l'enquête soit immédiatement suspendue en attendant les résultats de l'étude du BETUR,
- 2°) - Des explications sur le retard apporté à l'étude demandée au BETUR,
- 3°) - De dégager les moyens nécessaires pour permettre au syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le fonctionnement d'une Décharge d'Ordures Ménagères à ATHIS-MONS de réduire son volume de

.../...





Cinquante  
22 OCT. 1981  
le 9 juillet 1981  
l'Assemblée

50

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mise en décharge dès maintenant. De nouveaux sites de traitement doivent être immédiatement recherchés afin de prolonger de 2 à 4 ans l'utilisation de la décharge de MONTAUBERT. Ce répit donnerait un temps suffisant pour programmer les nouvelles actions de traitement des ordures ménagères pour le volume actuellement mis en décharge à MONTAUBERT.

o o  
o

### EFFECTIF DU C.E.S

Monsieur CHAMPAGNE fait part de la lettre adressée au Maire par le Personnel de Service du C.E.S "Le Parc de Villeroy" en date du 14 septembre 1981 ainsi que de l'intervention de Monsieur ROBERT auprès des Services préfectoraux et de son vœu au Conseil Général pour obtenir la création de postes supplémentaires indispensables, compte tenu de l'augmentation importante tant en élèves qu'en rationnaires dans l'établissement.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Demande que tout soit mis en oeuvre afin que satisfaction soit donnée au Personnel de Service et éviter qu'ainsi la Ville ne soit obligée de se substituer à l'Administration pour qu'un service convenable soit réalisé.

o o  
o

### PROTECTION CATHODIQUE DU RESEAU GAZ ENTERRE DU C.E.S

Monsieur CHAMPAGNE fait un historique des différentes réunions qui ont eu lieu au C.E.S avec l'Avocat, Les Experts des Compagnies d'Assurances, de l'APPAVE, du Gaz de France, au sujet des incidents résultant des fuites de gaz au C.E.S. Il informe le Conseil, qu'en plus des problèmes de réseau de Gaz, se sont greffés des problèmes de canalisations de chauffage, des fuites de toiture. Toutes ces opérations font parties du contentieux porté devant le Tribunal Administratif. En ce qui concerne le changement de conduite de Gaz, celui-ci a été effectué à la demande de l'Expert du Tribunal et il a été ajouté, afin d'éviter dans l'avenir tous incidents, un système de protection cathodique par anode soluble.

Cette méthode a pour effet de renforcer les points faibles qui pourraient se produire sur la canalisation, et nous permettre un contrôle permanent de cette dernière.

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le montant de la dépense est de 3 759,20 Frs.

LE CONSEIL

Après discussion,

Donne acte à Monsieur CHAMPAGNE de ses déclarations et souhaite qu'enfin il n'y ait plus de soucis à se faire de ce côté.

o o  
o

CASERNE DE GENDARMERIE

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur le Préfet, l'avis de versement de 5 251,10 Frs représentant le montant de la bonification d'intérêts dont bénéficie la Commune au titre de l'Année 1981 pour l'aménagement de la Caserne, avenue de Villeroy.

LE CONSEIL

Prend Acte.

o o  
o

MOBILIER POUR L'ORANGERIE

Monsieur DENEUX informe le Conseil Municipal que pour permettre aux différents services intéressés par l'utilisation de l'Orangerie, il est nécessaire d'acquérir du mobilier et du matériel pour un montant estimé à 15 000 en 1981 et pour 30 000 en 1982.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'inscrire au Budget supplémentaire 81 : 15 000 Frs et au Budget Primitif 82 : 30 000 Frs.

o o  
o

CLASSES DE NEIGE

Monsieur LACLAU informe le Conseil que la Commission des Affaires Scolaires, a, dans sa réunion du 6 Octobre 1981, à laquelle assistaient les instituteurs

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



concernés par les Classes de Neige et certains Directeurs d'Établissement, arrêté et propose au Conseil les mesures propres à mener à bien la campagne 1981/1982.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les propositions de son Rapporteur :

1) PLANNING ET PARTICIPATION FAMILIALE  
(en annexe)

2) ENCADREMENT :

- 4 Moniteurs seront affectés par séjour
- 1 Infirmière diplômée encadrera chaque séjour à ONNION. Un contrat sera passé avec "Les Infirmières de France"
- 1 Assistance Sanitaire assurera également chaque séjour.

3) COURS DE SKIS

Ils sont donnés par les Moniteurs de l'École de Ski Français, à raison de deux Moniteurs par Classe. Une Convention sera signée avec l'Établissement.

Les skis et chaussures seront loués à la Maison NICOUO pour le séjour à ONNION.

4) SORTIES

Deux sorties par séjour. La Direction de la classe fera son choix et traitera directement avec le Transporteur.

5) TRANSPORTS :

Une Convention avec le transporteur réglera les modalités de transport aux différents centre d'Accueil. De plus, il sera traité le transport des enfants avec la Société ANNEMASSIENNE de Transports - 74300 CLUSES, de l'établissement d'ONNION au bas du télési, afin d'éviter l'utilisation des télésièges, compte tenu de la nouvelle réglementation applicable à ces moyens de transport.

6) REMUNERATION :

Les Moniteurs et Assistante Sociale percevront un salaire brut de 1 900 Frs. par séjour.

Les enseignants percevront l'indemnité réglementaire applicable en la matière à savoir :

.../...





22 OCT. 1981

3

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

[10 Frs. x Nbre de Jours] + [230 % du S.M.I.C] x [Nbre de Jours] - [2 x S.M.I.C. x Nbre de Jours].

### 7) SEJOURS :

Autorise à traiter avec Messieurs CHEVRIER Frères, l'Accueil Savoyard - 74490 à ONNION, avec la Ville de PARAY VIEILLE POSTE pour le séjour au MONT SAXONNEX, les séjours à LAMOURE étant aux conditions du Syndicat d'exploitation de ce Centre de Vacances.

Dit que les Dépenses seront financées par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0  
0

### RESTAURANT MUNICIPAL : PRIX DU REPAS

Monsieur LACLAU, au nom de la Commission des Affaires scolaires, propose que le prix du ticket de repas au Restaurant Municipal soit porté à 9 Frs à partir du 1 Janvier 1982.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte cette proposition.

0 0  
0

### MISSION DU DOCTEUR DUCOMMUN VETERINAIRE A CORBEIL-ESSONNES POUR CONTROLE SANITAIRE AU RESTAURANT MUNICIPAL SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé en son temps, de s'attacher les services d'un Docteur Vétérinaire pour assurer le contrôle sanitaire des denrées et fournitures du Restaurant Municipal Scolaire.

Un contact avait été pris avec Monsieur DUCOMMUN, Docteur Vétérinaire à Corbeil, qui, après examen de la situation nous propose son assistance.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la proposition du Docteur DUCOMMUN.

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Autorise la Maire à signer la convention réglant les prestations.

Dit que la dépense en résultant sera financée par imputation des crédits ouverts au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice en cours.

o o  
o

DEMANDE DE SUBVENTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de l'Essonne au Maire relative à une demande de subvention pour le Service Départemental des Anciens Combattants et Victime de Guerre.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide que pour 1982 la subvention de 150 Frs inscrite pour l'Office N° sera transférée à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

o o  
o

BUREAU DE POSTES

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal qu'à la suite de discussions avec les Services Départementaux des P. et T., il a été procédé à une étude relative à la construction d'un Bureau de Postes financée par la Commune.

Ce bâtiment d'une surface de 525 m<sup>2</sup> est estimé à environ 3.500.000 Frs et le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention de la Région 15 %.....	525.000 F.
- Subvention de l'Etat (forfait)....	100.000 F.
- Part de la Commune : Emprunt.....	2.875.000 F.
	<hr/>
	3.500.000 F.

Si l'on suppose un prêt remboursable en 15 ans à 12 %, l'annuité serait de l'ordre de 422.120 - Remboursable en 20 ans à 13 % - Annuité de 409.270 F.

LOYER : Au 1er Janvier 1981 - Le Loyer de la Perception est de 115.369 F. pour 287 M<sup>2</sup> - sur cette base

.../...



22 OCT. 1981

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



l'on pourrait attendre pour la Poste :

$$\frac{115.369 \times 525}{287} = 210.000 \text{ F.}$$

Si l'on applique le coefficient de 7,375 % du coût construction (ce coefficient est appliqué par le Service des Domaines comme revenu du capital) on obtiendrait :

$$3.500.000 \times 7,375 \% = 259.125 \text{ F.}$$

Dans les deux cas le loyer est nettement inférieur au montant des remboursements d'annuité.

Toutefois, le loyer progresse suivant l'augmentation de l'indice "Coût de construction" par période triennale.

Supposons que cet indice augmente de 8,50 % par an (taux moyen d'augmentation pour la perception) la progression pourrait être la suivante :

Pendant les 3 premières années loyer supposé	250.000/Année.
Pendant les 3 années suivantes :	250.000 + (8,50 % x 3) ....
.....	313.750/Année.
Pendant les 3 années suivantes :	313.750 + (8,50 % x 3) ....
.....	393.750/Année.
Pendant les 3 années suivantes :	393.750 + (8,50 % x 3) ....
.....	494.145/Année.
Pendant les 3 années suivantes :	494.145 + (8,50 % x 3) ....
.....	620.150/Année.

Au bout de 15 ans la Ville aurait remboursé :

$$422.120 \times 15 = 6.331.800 \text{ dont } 3.456.800 \text{ d'intérêts.}$$

Elle aurait encaissé :

$$\begin{aligned} & (250.000 \times 3) + (313.750 \times 3) + (494.150 \times 3) + \\ & (620.150 \times 3) = \\ & (750.000 + 941.250 + 1.482.450 + 1.860.450) \\ & = \underline{6.215.400} \text{ Frs} \end{aligned}$$

Pour qu'en 15 ans la dépense égale la recette, il faudrait que l'annuité ne soit pas supérieure à 414.360 Frs.

D'autre part, il est évident que le loyer couvrira largement les intérêts puisque :

.../...



22 OCT. 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



	LOYER	INTERETS	PERTES	GAINS
	Encaissé	Remboursés		
3 Prem. Années	750.000	1.006.127	256.127	
3 Années Suiv.	941.250	900.750		40.500
3 Années Suiv.	1.181.250	759.705		428.545
3 Années Suiv.	1.482.450	544.711		937.739
3 Années Suiv.	1.860.450	252.507		1.607.943
	6.215.400		256.127	3.014.727
				+ 2.758.600

LE CONSEIL

Remercie Monsieur le Maire de cette étude et souhaite que, compte tenu du coût de cette opération, l'Administration se détermine enfin à mettre en oeuvre le dossier, lequel est en instance depuis plusieurs années et qui, il l'espère verra bientôt le jour, la Commune de Mennecey étant paraît-il numéro 1 pour le Département de l'Essonne.

O O  
O

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 h 10 et il est décidé qu'une nouvelle Séance aurait lieu le 19 Novembre à 20 h 45.

Ordre du Jour : Compte Administratif 1980 et Budget Supplémentaire 1981.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Gada', 'M. Steu', and 'Mout'.